



PROCES VERBAL

1) Election du président

La séance est ouverte sous la présidence de Sylvie Lecomte doyenne d'âge, à 14h20.

Sont présents :

Votants : Sylvie Lecomte, Véronique VION GENOVES, Katleen PERRIN, Florence GRUFFAZ, Marie ACHARD, Laura PALACIOS MIEGAS, Luc MORFIN, Nicolas PINSAULT, Patrick GUILLOT, Jacky OTERO, Fabrice MEUNIER CARUS VINCENT, Vincent GIROD.

Non votant : Jean-Jacques VAILLANT

Sylvie LECOMTE, la présidente de séance donne lecture du procès-verbal des résultats de l'élection au conseil départemental du 31 mars 2020 de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

Le président de séance donne lecture de la disposition du règlement électoral régissant la présente élection :

« A la première réunion qui suit le renouvellement par moitié et sous la présidence du doyen d'âge, le conseil concerné, réuni en séance plénière, élit son président et les autres membres du bureau parmi les membres titulaires.

« Le bureau comporte au minimum le président et un trésorier. Son effectif ne peut excéder les deux cinquièmes du nombre total des membres titulaires lorsque ce nombre est supérieur à huit.

« L'élection à chacune de ces fonctions ne peut avoir lieu que si le quorum est atteint.

« L'élection a lieu à bulletin secret, au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

« La majorité absolue des suffrages exprimés est requise au premier tour.

« Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative.

« En cas d'égalité des voix des candidats arrivés en tête à l'issue du second tour, le candidat le plus âgé est proclamé élu. »

La présidente de séance vérifie que le quorum est atteint à l'aide de la liste de présence signée par les membres du conseil départemental :



11 titulaires sur 13 élus sont présents. Le quorum est atteint.

La majorité absolue pour être élu(e) au premier tour est de 6 voix.

La présidente de séance procède à l'appel à candidatures pour la fonction de président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Candidat(s) : Luc MORFIN

La présidente de séance fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scrutateurs : Véronique VION, Nicolas PINSAULT

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé au premier tour de l'élection.

Résultats du premier tour :

Nombre de votants : 11

Luc MORFIN : 11 voix obtenues

La présidente de séance déclare Luc MORFIN élu à la fonction de président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

Arrivée de Fabrice MEUNIER CARUS VINCENT et Sandra EYNARD PANZUTI à 14h35.

2) Fixation de l'effectif du bureau du conseil départemental

La séance se poursuit sous la présidence du président élu Luc MORFIN.

Le président propose au conseil de choisir entre deux compositions de bureau :

Proposition 1 : secrétaire général, trésorier, 2 vice-présidents, trésorier adjoint.

Proposition 2 : : secrétaire général, trésorier, 2 vice-présidents, trésorier adjoint, Secrétaire adjoint

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Résultat du vote :

Votants : 13 ;



5 votes pour 5 membres
7 votes pour 6 membres
1 vote pour 1 membre

« Réuni en séance plénière le 26 mai 2020, le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère décide de fixer la composition de son bureau à 6 en plus du président du conseil : 1 secrétaire général, 2 vice-présidents, un trésorier, un trésorier adjoint, 1 secrétaire général adjoint. »

3) Election des membres du bureau du conseil départemental

3.1 Election d'un secrétaire général

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de secrétaire général du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Candidat : Vincent GIROD

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Résultats du premier tour :

Nombre de votants : 13
Vincent GIROD : 12 voix obtenues
1 vote blanc

Le président déclare Vincent GIROD élu à la fonction de secrétaire général du conseil départemental de l'Isère de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes.

3.2 Election d'un trésorier

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de trésorier du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Candidate: Marie ACHARD

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Résultats du premier tour :



Nombre de votants : 13

Marie ACHARD : 12 voix obtenues
1 vote blanc

Le président déclare Marie ACHARD élue à la fonction de trésorière du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

3.2 Election d'un vice-président

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de vice-président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Candidat(s) : Véronique VION GENOVESE, Sylvie LECOMTE

La majorité absolue pour être élu(e) au premier tour est de 7 voix.

Le président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scrutateurs : Vincent GIROD, Nicolas PINSAULT

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé au premier tour de l'élection.

Résultats du premier tour :
Nombre de votants : 13

Véronique VION GENOVESE : 11 voix obtenues
Sylvie LECOMTE : 1 voix obtenue
Marie ACHARD : 1 voix obtenue

Le président déclare Véronique VION GENOVESE élue à la fonction de vice-présidente du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

3.3 Election d'un second vice-président

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de vice-président du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.



Candidat : Nicolas PINSAULT

Scrutateurs : Vincent GIROD, Véronique VION GENOVESE

Résultats du premier tour :

Nombre de votants : 13

Nicolas PINSAULT : 11 voix obtenues

2 votes blancs

Le président déclare Nicolas PINSAULT élu à la fonction de vice-présidente du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

3.4 Election d'un trésorier adjoint.

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de trésorier adjoint du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Résultats du premier tour :

Nombre de votants : 13

Jacky OTERO : 12 voix obtenues

1 vote blanc

Le président déclare Jacky OTERO élu à la fonction de trésorier adjoint du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

3.5 Election d'un secrétaire général adjoint.

Le président procède à l'appel à candidatures pour la fonction de secrétaire général adjoint du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère, parmi les membres titulaires.

Candidats : Katleen PERRIN, Patrick GUILLOT

Scrutateurs : Véronique VION, Nicolas PINSAULT

Résultats du premier tour :



Nombre de votants : 13
Katleen PERRIN : 8 voix obtenues
Patrick GUILLOT : 4 voix obtenues
1 vote blanc

Le président déclare Katleen PERRIN élue à la fonction de secrétaire général adjoint du conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère.

4) Election des membres de la commission de conciliation du conseil départemental.

Le président donne lecture de l'article L. 4123-2 du code de la santé publique rendu applicable aux masseurs-kinésithérapeutes par l'article L. 4321-19 du code de la santé publique qui prévoit que :

« Il est constitué auprès de chaque conseil départemental une commission de conciliation composée d'au moins trois de ses membres. La conciliation peut être réalisée par un ou plusieurs des membres de cette commission, selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat (...) ».

Puis lecture de l'article R. 4123-18 du code de la santé publique qui prévoit que :

« A la première réunion suivant chaque renouvellement du conseil départemental, celui-ci élit, parmi les membres titulaires et les membres suppléants, au moins trois de ses membres pour siéger au sein de la commission de conciliation ».

Le président propose que la commission de conciliation soit composée de 6 membres.

Le président procède à un appel à candidatures.

Candidats : Patrick GUILLOT, Fabrice MEUNIER CARUS VINCENT, Nicolas PINSAULT, Jacky OTERO, Sylvie LECOMTE, Katleen PERRIN.

Le président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires ou suppléants non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scruteurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé à une élection à bulletin secret, au scrutin majoritaire.

Résultats:

La composition de la commission conciliation est validée par le conseil à

13 votants

Patrick GUILLOT 13 voix,

Fabrice MEUNIER CARRUS VINCENT 13 voix,



Nicolas PINSAULT 13 voix,
Jacky OTERO 13 voix,
Sylvie LECOMTE 13 voix,
Katleen PERRIN 13 voix

Sont élus membres de la commission de conciliation : Patrick GUILLOT, Fabrice MEUNIER CARRUS VINCENT, Nicolas PINSAULT, Jacky OTERO, Sylvie LECOMTE, Katleen PERRIN.

5) Election des commissions

5.1 Commission conformité des contrats

Le président procède à un appel à candidatures.

Candidats : Vincent GIROD, Patrick GUILLOT, Luc MORFIN, Jacky OTERO

Le président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires ou suppléants non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé à une élection à bulletin secret, au scrutin majoritaire.

Résultats :

Composition validée par

13 votants

0 voix contre

13 voix pour

0 abstentions

Sont élus membres de la commission conformité des contrats : Vincent GIROD, Patrick GUILLOT, Luc MORFIN, Jacky OTERO

5.2 Commission entraide

Le président procède à un appel à candidatures.

Candidats : Katleen PERRIN, Vincent GIROD, Véronique VION GENOVESE, Marie ACHARD, Sylvie LECOMTE



Le président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires ou suppléants non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scrutateurs : Nicolas PINSAULT, Véronique VION GENOVESE

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé à une élection à bulletin secret, au scrutin majoritaire.

Résultats :

La composition de la commission entraide est validée par

13 votants

0 votes contre

13 votes pour

0 abstention.

Sont élus membres de la commission entraide : Katleen PERRIN, Vincent GIROD, Véronique VION GENOVESE, Marie ACHARD, Sylvie LECOMTE

5.3 Commission minoration

Le président procède à un appel à candidatures.

Candidats : Sandrine EYNARD-PANZUTI, Marie ACHARD, Laura PALACIOS MEGIAS

Le président fait appel à deux scrutateurs volontaires, parmi les membres titulaires ou suppléants non-candidats, pour procéder aux opérations de dépouillement.

Scrutateurs : Véronique VION GENOVESE, Nicolas PINSAULT

Des bulletins de vote vierges sont distribués aux membres titulaires.

Il est procédé à une élection à bulletin secret, au scrutin majoritaire.

Résultats : la composition de la commission est validée par

13 votants

0 vote contre

13 votes pour

0 abstention

Sont élus membres de la commission minoration : Sandrine EYNARD-PANZUTI, Marie ACHARD, Laura PALACIOS MEGIAS



6) Mandats et délégations de pouvoirs

* Pour ester et se défendre en justice

Conformément à l'article L. 4321-18 du code de la santé publique, le conseil départemental de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère autorise le président, Luc MORFIN, à ester en justice, tant en demande qu'en défense, devant les juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif pour toutes les affaires en cours et à venir.

Résultats :

Votants : 13 ;

Contre : 0 ;

Pour : 13 ;

Abstention : 0.

* Pour les diligences à effectuer en vue des inscriptions au tableau

➤ Le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère donne mandat au président pour demander l'extrait n° 2 du casier judiciaire de tout demandeur à l'inscription au tableau de l'ordre.

Résultats :

Votants : 13 ;

Contre : 0 ;

Pour : 13 ;

Abstention : 0.

7) Délégation des signatures

Le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère donne délégation permanente à l'effet de signer au nom du président, Luc MORFIN, tous les actes et décisions, à :

- Monsieur Vincent GIROD, en qualité de secrétaire général ;
- Madame Véronique VION GENOVESE, en qualité de vice-présidente ;
- Monsieur Nicolas PINSULT, en qualité de vice-président.

Le conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes de l'Isère donne pouvoir à l'effet de signer tous engagements financiers, à :

- Monsieur Luc MORFIN, en sa qualité de président ;
- Madame Marie ACHARD, en sa qualité de trésorier ;



- Monsieur Jacky Otero, en sa qualité de trésorier-adjoint ;

Résultats :

Votants : 13 ;

Contre : 0 ;

Pour : 13 ;

Abstention : 0.

8) Election du président de la commission conciliation

Les 6 membres de la commission conciliation se sont réunis pour élire leur président.

Candidat: Sylvie Lecomte

votants: 6

Sylvie Lecomte: 6

Absentions 0

Sylvie Lecomte est élue présidente de la commission conciliation à l'unanimité de ses membres.

9) Questions diverses

La prochaine séance plénière du conseil départemental de l'Isère est fixée au 23/06/2020, à 14 heures, au siège du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Fait à Saint-Egrève, le 26 mai 2020.

Signature du président, du doyen d'âge et des scrutateurs.

Le président, Luc MORFIN

La doyenne d'âge, Sylvie LECOMTE



Les scrutateurs :
Véronique VION GENOVESE

Nicolas PINSAULT

Vincent GIROD